

DIRECTION REGIONALE DE FES-MEKNES

Bureau: MEKNES

AVIS DE VENTE PAR APPEL D'OFFRES OUVERT

MEKNES, le 18/04/2025 N° 70020250000008

L'ordonnateur liquidateur des douanes et impôts indirects au bureau de MEKNES, porte à la connaissance du public qu'il recevra jusqu'au 06/05/2025 à 16:30, les offres de prix concernant les lots cités en annexe **pour la vente pour ferraille.**

L'ouverture des plis aura lieu le 13/05/2025 à partir de 11:00, par une commission désignée à cet effet, au siège de la Direction préfectorale de MEKNES.

Conditions de vente :

Registre de commerce model « J » années 2025 exerçant l'activité de ferrailleur.

Quitus fiscale 2025 délivré par la D.G.I. (Direction Régionale des impôts »

- Les offres sont faites sous plis fermés ;
- Les offres doivent comprendre deux plis fermés distincts :
le premier pli comportant la caution ou le document en tenant lieu, avec photocopie certifiée conforme à l'original de la carte d'identité nationale ou de toute autre pièce officielle avec référence à l'appel d'offre ouvert et au lot concerné et la mention 'cautionnement' à transcrire sur le dos du plis ;
le second pli contenant la soumission engagement irrévocable d'achat et l'offre de prix avec les mêmes références que dessus et la mention 'soumission engagement'.
- Les offres comprenant ces deux plis fermés seront soit :
- Envoyées par courrier postal à Monsieur l'ordonnateur liquidateur des douanes à FOURRIERE COMUNALE DE MEKNES.SIS AV DES FAR .PRES DE LA CASERNE DE LA PROTECTION CIVILE., sous enveloppe comportant référence à l'appel d'offre avec mention 'à n'ouvrir qu'en commission' ; -
Ou déposées directement contre décharge au bureau de Monsieur l'ordonnateur des douanes à FOURRIERE COMUNALE DE MEKNES.SIS AV DES FAR. PRES DE LA CASERNE DE LA PROTECTION CIVILE.
La date ultime de la réception des offres est fixée au 06/05/2025, délai de rigueur. Le cachet de la poste faisant foi ;
- Le cautionnement de chaque lot est fixé dans le tableau ci-dessous;
- L'ouverture des plis aura lieu en commission conformément à la réglementation en vigueur le 13/05/2025;
- Les offres ne comportant pas le cautionnement seront rejetées sans que soient ouvertes les soumissions correspondantes ;
- Il sera dressé un procès-verbal des résultats de l'ouverture des plis et le lot concerné sera adjugé au plus offrant si le prix proposé est jugé satisfaisant pour l'Administration ;
- Au cas où la meilleure offre serait faite par plusieurs soumissionnaires à la fois, ces derniers seront convoqués par la même commission au lieu, date, et heure qu'elle aura fixés pour une enchère restreinte à organiser aux conditions fixées pour les appels d'offres restreints (offres écrites), et la vente finale sera consentie au soumissionnaire le plus offrant retenu par l'Administration ;
- Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité ;
- Nonobstant les frais de magasinage en vigueur, les marchandises adjugées et non retirées demeurent aux risques des adjudicataires. Leur détérioration, altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause ;
- Les intéressés peuvent visiter les marchandises à céder durant les heures d'ouvertures des bureaux de douanes ;
- Les enlèvements sont effectués à la charge des acquéreurs ;
- L'acquéreur doit accepter les contrôles ultérieurs effectués par les services douaniers ;
- Toute cession à des tiers par l'acquéreur des articles doit obligatoirement être couverte par la délivrance d'une facture établie en bonne et due forme, tirée d'un facturier dont les souches doivent être conservées pour être présentées à toute réquisition du service des Douanes ;
- La résolution de la vente est prononcée de plein droit et sans sommation, si le retraitement de la marchandise vendue n'est pas effectué dans un délai de huit (8) jours à compter de la date de l'adjudication;
- Les données à caractère personnel concernant les participants aux ventes en douane sont collectées, enregistrées et traitées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects conformément aux dispositions de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Ce traitement a fait l'objet d'une autorisation auprès de la CNDP sous le numéro A-PO-313/2019 délivrée suite à la décision n° 21-2023 du 17/03/2023;
- Le consentement des participants à l'égard du traitement, précité, sera matérialisé par la signature d'un formulaire dont le modèle est en annexe.

Pour plus d'information veuillez contacter Monsieur Y.GHANNOU au 05 35 52 31 73 L'ordonnateur-Adj des Douane.

Annexe 1 LOTS
OBJET DE LA VENTE

lot	Genre	Marque	Modèle	Immatriculation	Caution	Photo
42	voiture de tourisme	MERCEDES	220	HD044911	1 000	
43	voiture de tourisme	RENAULT	SCENIC	4623CYT	1 000	
44	Fourgon	FIAT	FOURGON	9557GJT	1 000	
45	Fourgon	MERCEDES	208D	4491WQ37	1 000	
46	voiture de tourisme	RENAULT	LAGUNA	BS175DE	1 000	

47	voiture de tourisme	RENAULT	SAFRANE	2876XB56	1 000	
48	voiture de tourisme	RENAULT	25	3675VA69	1 000	
49	voiture de tourisme	MERCEDES	240	LJV665T	1 000	
50	voiture de tourisme	MERCEDES	250	2591ZR94	1 000	
51	voiture de tourisme	PEUGEOT	607	1607TK53	1 000	
52	voiture de tourisme	MERCEDES	190	VD28713	1 000	

Annexe 2

(Papier Entête Soumissionnaire) Soumission engagement irrévocable d'achat

Je soussigné : Demeurant à

.....
..... Titulaire de la pièce d'identité n° Délivrée à
..... le

Agissant : (1) M'engage par la présente à :

Acquérir auprès de l'ordonnateur liquidateur des douanes à, si mon offre est retenue à la suite de la vente par appel d'offre ouvert n° du, pour l'achat du lot n° objet de la dite vente ;

Accepter de participer, au lieu et date fixés par l'Administration, aux enchères restreintes dans le cas où la même offre que la mienne est proposée par d'autres enchérisseurs ;

Verser une fois mon offre retenue, le montant y correspondant par les moyens prévus par la réglementation en vigueur et acceptés par l'Administration au titre des ventes ; au Receveur des douanes à dans les deux jours ouvrables qui suivent la notification de la lettre du service des douanes ;

Prendre possession à mes frais de la marchandise objet du lot susvisé dans le jour non chômé qui suit le règlement de l'achat. A défaut d'exécution, et nonobstant les frais de magasinage retenus à ma charge, l'Administration peut disposer librement, à son profit, de la marchandise objet du lot en question ;

Accepter la marchandise susvisée en l'état où elle se trouve au moment de son enlèvement par mes soins sans garantie aucune de la part de l'Administration et sans qu'aucune réclamation puisse être admise pour quelque cause que ce soit ;

Renoncer au profit de l'Administration des Douanes, en cas de non-respect des dispositions qui précèdent au montant de : Objet de la caution provisoire n° Consentie en ma faveur par : sans aucun recours de ma part pour quelque cause que ce soit ;

Accepter de tenir une comptabilité matière des marchandises acquises, intégrée à la comptabilité générale de mon entreprise le cas échéant et accepter les contrôles douaniers ultérieurs effectués par les services douaniers ;

Accepter que les marchandises non enlevées dans le délai susvisé demeurent à mes risques : leurs détériorations, altérations ou déperditions ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.

Fait de bonne foi à Le.....
Signature légalisée.

(1) En mon nom propre ou au nom de la société que je représente valablement en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés.



Ministère de l'Economie et des Finances
Administration des Douanes
et Impôts Indirects
Direction Régionale de Fès Meknès



وزارة الاقتصاد والمالية
إدارة الجمارك والضرائب غير المباشرة
المديرية الجهوية فاس - مكناس

BANQUE
CAUTION N° :

Nous soussignés Banque
Dont le siège social est à
Représentée par Messieursrespectivement
(qualité)

Déclarons par le présent acte nous porter caution personnelle et solidaire de
..... pour le montant du cautionnement provisoire concernant
l'appel d'offre n°**08/2025**..... Du pour l'achat du lot n°.....
auprès de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects à Meknès

Le présent cautionnement s'élève à la somme de DH

.....
Dont le montant sera acquis au profit de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects en cas de non-respect par le soumissionnaire des clauses de l'engagement irrévocable d'achat qu'il a souscrit.

En outre, nous nous engageons à ne libérer le soumissionnaire de sa caution que sur présentation d'une mainlevée délivrée par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects accompagnée de la présente attestation de caution.

Fait àLe

Bon pour caution (mention à porter en manuscrit)

Cachet et Signatures.

